



# LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Environnement et société

[www.sl.chambagri.fr](http://www.sl.chambagri.fr)



**Beaujolais**  
NOUVELLE GÉNÉRATION  
ODG UNION DES CRUS DU BEAUJOLAIS



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SAÔNE-ET-LOIRE

 Surtitre sur 2 ou 3 lignes  
de texte

# RELATIONS RIVERAINS

[www.sl.chambagri.fr](http://www.sl.chambagri.fr)





# FAVORISER LE DIALOGUE ET FAIRE CONNAITRE LE MÉTIER DE VITICULTEUR



Effort de communication de toute la filière engagé depuis 2016 autour de l'utilisation des produits phytosanitaires



Travail pro actif afin d'inclure l'ensemble des acteurs, dont la Société Civile, dans les discussions afin de traiter clairement la thématique et anticiper un durcissement de la réglementation

## OBJECTIFS :

- ❖ Instaurer un dialogue et refaire du lien entre viticulteurs et usagers du territoires (habitants, élus, travailleurs, collectivités, ...)
- ❖ Vulgariser et expliquer le métier viticulteur
- ❖ Repositionner la vigne dans l'histoire de sa région et en favorisant une communication positive





# UNE CHARTE RÉGIONALE

Un document central :

## « **ENGAGER NOS TERROIRS DANS NOS TERRITOIRES** »

Issu d'un travail de la **commission mixte CAVB et BIVB** regroupant une trentaine de professionnels

Démarche **volontaire** d'engagement de toute la filière vers une meilleure prise en compte des risques liés à l'usage des produits phytosanitaires

Découle sur la mise en place d'un Plan d'Actions reprenant les **bonnes pratiques et mesures préventives** pour limiter l'exposition

Avant tout un objectif de renforcer la **communication** afin de

- 1) justifier des pratiques nécessaires,
- 2) créer un climat de confiance et permettre aux citoyens et élus locaux d'exprimer leurs attentes vis-à-vis des professionnels

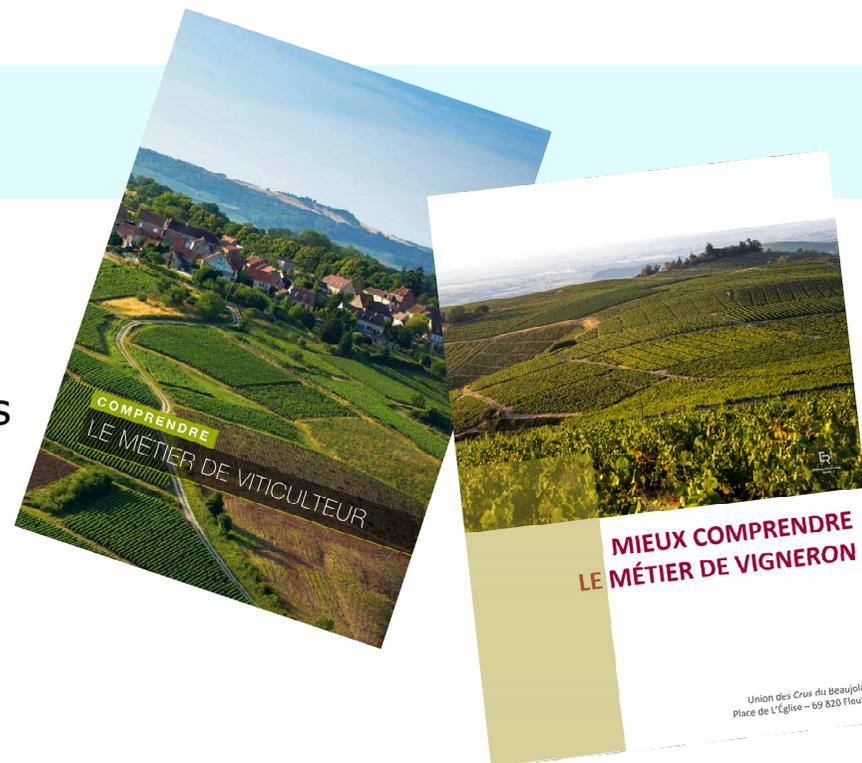




# RECRÉER DU LIEN



- Par le biais de réunions communales
- Plaquettes, infographies et vidéos pédagogiques
- Responsabilisation des viticulteurs, 1ers ambassadeurs de la filière dans les territoires



# FAVORISER LA COMMUNICATION POSITIVE !

- ✓ Mettre en avant de la place de la vigne sur la dynamique et l'attractivité des territoires
- ✓ Impact économique et culturel





Surtitre sur 2 ou 3 lignes  
de texte

# CHARTRE D'ENGAGEMENT UTILISATEURS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

[www.sl.chambagri.fr](http://www.sl.chambagri.fr)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
SAÔNE-ET-LOIRE



# POURQUOI CETTE CHARTE ?

Déclinaison départementale du cadre national appliqué depuis décembre 2019

1<sup>ère</sup> mouture proposée en 2020 finalement abrogée

Version 2022 déposée après consultation publique, en attente de validation



**Objectif :** Formaliser les engagements des agriculteurs du département à respecter des mesures de protection des riverains (habitants et travailleurs)



## CHARTRE D'ENGAGEMENTS DÉPARTEMENTALE DES UTILISATEURS AGRICOLES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES Version 24 octobre 2022

### Objectifs de la charte d'engagements

Dans un souci du « bien vivre ensemble », la présente charte vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les travailleurs, les élus locaux et les agriculteurs et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, particulièrement à proximité des zones d'habitation, des zones accueillant des groupes de personnes vulnérables et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière.

Son objectif principal est de formaliser les engagements des agriculteurs du département de Saône-et-Loire à respecter des mesures de protection des personnes habitant ou travaillant régulièrement à proximité des parcelles agricoles lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, en réponse au nouveau contexte légal et réglementaire et dans ce cadre uniquement, en se limitant aux mesures prévues par le Code Rural et de la Pêche Maritime.

La charte précise notamment les distances de sécurité et les mesures apportant des garanties équivalentes en matière d'exposition des habitants, des groupes de personnes vulnérables et des travailleurs présents de façon régulière. Elle définit des modalités d'information préalable à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Cette charte constitue une condition nécessaire pour permettre une adaptation des distances de sécurité.

La charte propose en outre une liste d'engagements des élus locaux pour limiter en amont (urbanisme) la création de situation(s) potentiellement conflictuelle(s) et favoriser le dialogue entre agriculteurs et riverains.



# PLUSIEURS ENGAGEMENTS :

## 1) INFORMER SUR LES TRAITEMENTS

Site internet de la Chambre d'Agriculture informe sur les finalités des traitements, les principales périodes de traitements et les catégories de produits



- Agriculteurs
- Futurs agriculteurs
- Collectivités
- Offre d'emplois
- Presse
- Marchés publics

CHAMBRES D'AGRICULTURE **BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**



# PLUSIEURS ENGAGEMENTS :

## 2) RESPECTER DES DISTANCES DE SÉCURITÉ (DSR)

- Soumise à la dangerosité du produit (CMR 1, 2)
- Intégrant les lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière
- Plus restrictif pour les zones accueillant les groupes de personnes vulnérables



Pour les produits  
les plus dangereux



20 m  
Distance  
incompressible

Pour les autres produits  
phytopharmaceutiques

10 m

pour l'arboriculture, la viticulture, les arbres et  
arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures  
ornementales de plus de 50 cm de hauteur,  
les bananiers et le houblon



5 m

pour les autres  
cultures



À condition d'avoir recours à des matériels de pulvérisation  
les plus performants sur le plan environnemental, les distances  
minimales peuvent être ramenées, dans le cadre des chartes  
d'engagements :

- jusqu'à 5 m pour l'arboriculture
- jusqu'à 3 m pour la viticulture et les autres cultures



## PLUSIEURS ENGAGEMENTS :

### 3) METTRE EN PLACE UN COMITÉ DE SUIVI

**Afin de favoriser la conciliation et le dialogue entre les acteurs du territoire**

 Sa composition est évolutive mais comprend des représentants de CA, organisations syndicales, collectivités locales, travailleurs, associations de consommateurs

 Il se réunira une fois par an pour adapter la charte

55

Le comité peut être saisi directement par un riverain, agriculteur ou un maire en cas de difficulté :

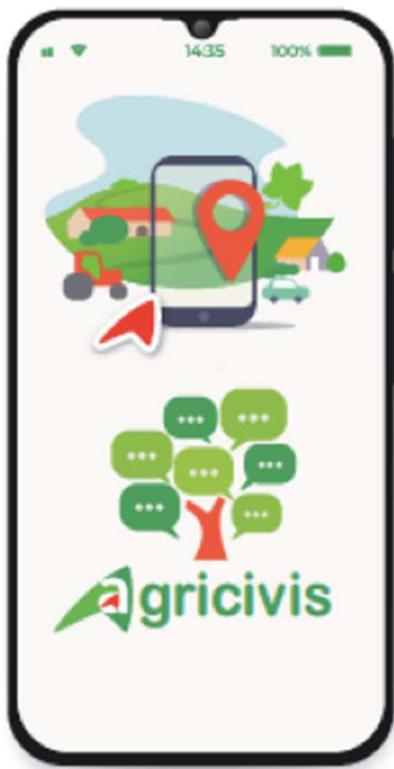
[vivreensemble@sl.chambagri.fr](mailto:vivreensemble@sl.chambagri.fr)



# PLUSIEURS ENGAGEMENTS :

## 4) INFORMER SUR LES PÉRIODES D'APPLICATION

- Diffusion d'information via des bulletins collectifs : Le Fil Communal
- Encourager les échanges individuels en direct : Appels, SMS, courriels
- Déployer les outils d'information existants : Agricivis



PROTECHÉBDO DAVAYÉ Menu Mathieu OUDOT

Bulletin d'Information Viticole du 07 juillet 2022 Le fil communal (Équipe du fil) Publié le 07/07/2022 PDF IMPRIMER

### LE BULLETIN D'INFORMATIONS AUX COMMUNES VITICOLES

Le Bulletin d'Information Viticole communal est issu du bulletin de conseil le fil à destination des viticulteurs de Saône et Loire. Ce Bulletin rédigé par la CAVB, ODG des Crus du Beaujolais, et la Chambre d'agriculture de Saône et Loire et financé par la Région Bourgogne Franche Comté, propose une interface reprenant les thématiques du moment liées aux pratiques viticoles. Il propose aussi des prévisions météo, une galerie photo et vidéo ainsi qu'un outil d'échange instantané.

### QUE SE PASSE-T-IL ACTUELLEMENT DANS LE VIGNOBLE ?

#### ROGNAGE / ECIMAGE

**EN COURS :** L'alternance de pluie et de beau temps font pousser la vigne! En taillant la végétation excédentaire, le vigneron contrôle la pousse et le port de la vigne. Cette opération appelée le rognage favorise la fructification, puis l'alimentation des baies. En améliorant l'ensoleillement et l'aération des grappes, il favorise la bonne maturation des raisins et la synthèse des futurs composés qualitatifs du vin. En évitant l'entassement de végétation, il limite l'ombre, l'humidité et le développement de maladies. Il maintient le port dressé de la plante, ce qui évite que les rameaux ne retombent et fassent de l'ombre. De plus, en éliminant la végétation encombrante, il facilite le passage des tracteurs dans les vignes.

#### GESTION DES SOLS

**EN COURS :** Les dernières précipitations ont apporté une quantité d'eau importante pour la vigne mais aussi pour le développement des plantes au pied des ceps. Afin d'éviter la concurrence entre l'herbe et la vigne, les opérations de désherbage visent à limiter le développement de l'enherbement. En fonction du type de désherbage cette opération va détruire les mauvaises herbes, aérer le sol et enfouir les éléments nutritifs. Les conditions des sols s'améliorant cette semaine, les viticulteurs vont pouvoir poursuivre ces opérations.



# ENGAGEMENTS DES ÉLUS LOCAUX

- Veiller à contrôler le développement des zones urbanisées en périphérie des zones de traitement (via les document d'urbanisme)
- Contribuer et participer au dialogue entre la société civile et les professionnels agricoles
- Jouer le rôle de médiateur par l'intermédiaire du comité de suivi dans le cas de situations conflictuelles



 Surtitre sur 2 ou 3 lignes  
de texte

# LES DÉMARCHES DE CERTIFICATIONS

[www.sl.chambagri.fr](http://www.sl.chambagri.fr)

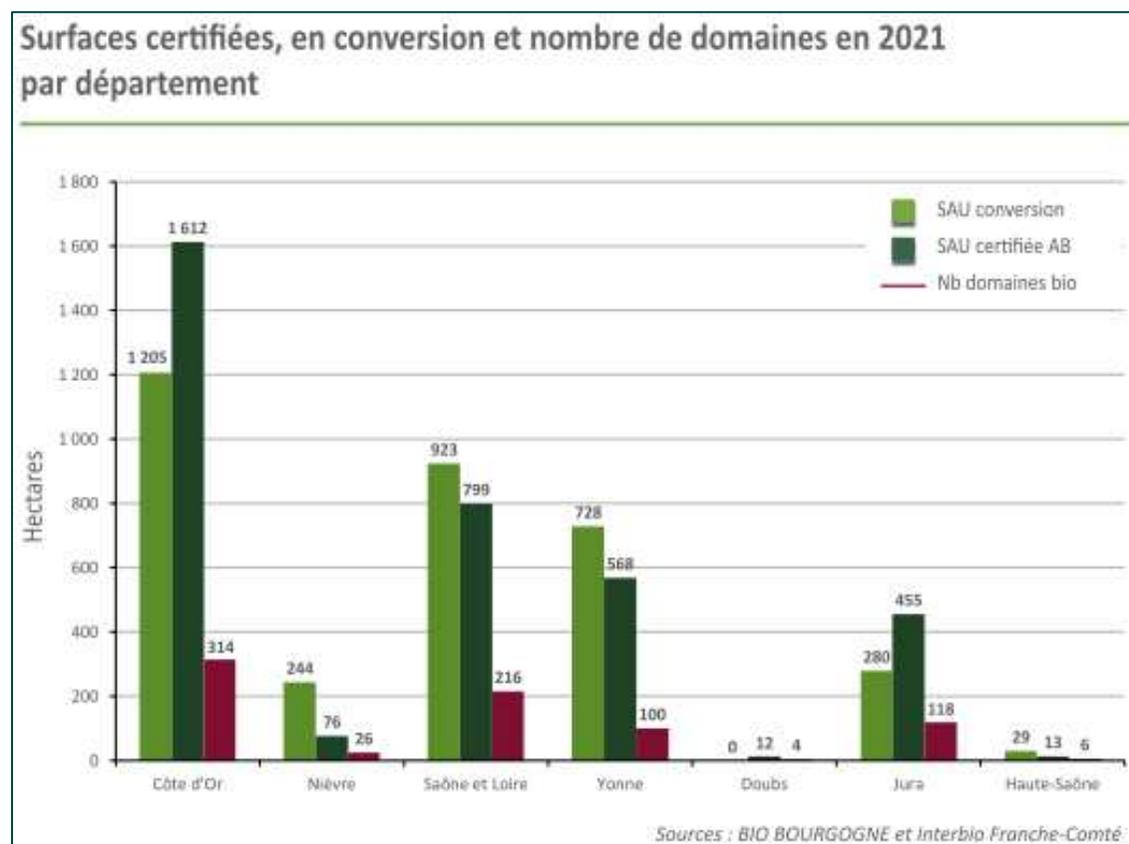




# AGRICULTURE BIOLOGIQUE



- La filière viticole reste très dynamique avec en 2021 un part de surfaces en conversion plus importante que celle déjà certifiées
- Saône-et-Loire **2<sup>ème</sup> département sur l'AB** en surface et nombre d'exploitations derrière la Cote d'Or



- Cela représente **13% de vigne bio** par rapport à la surface viticole du département (moyenne régionale à 20%) et 218 exploitations

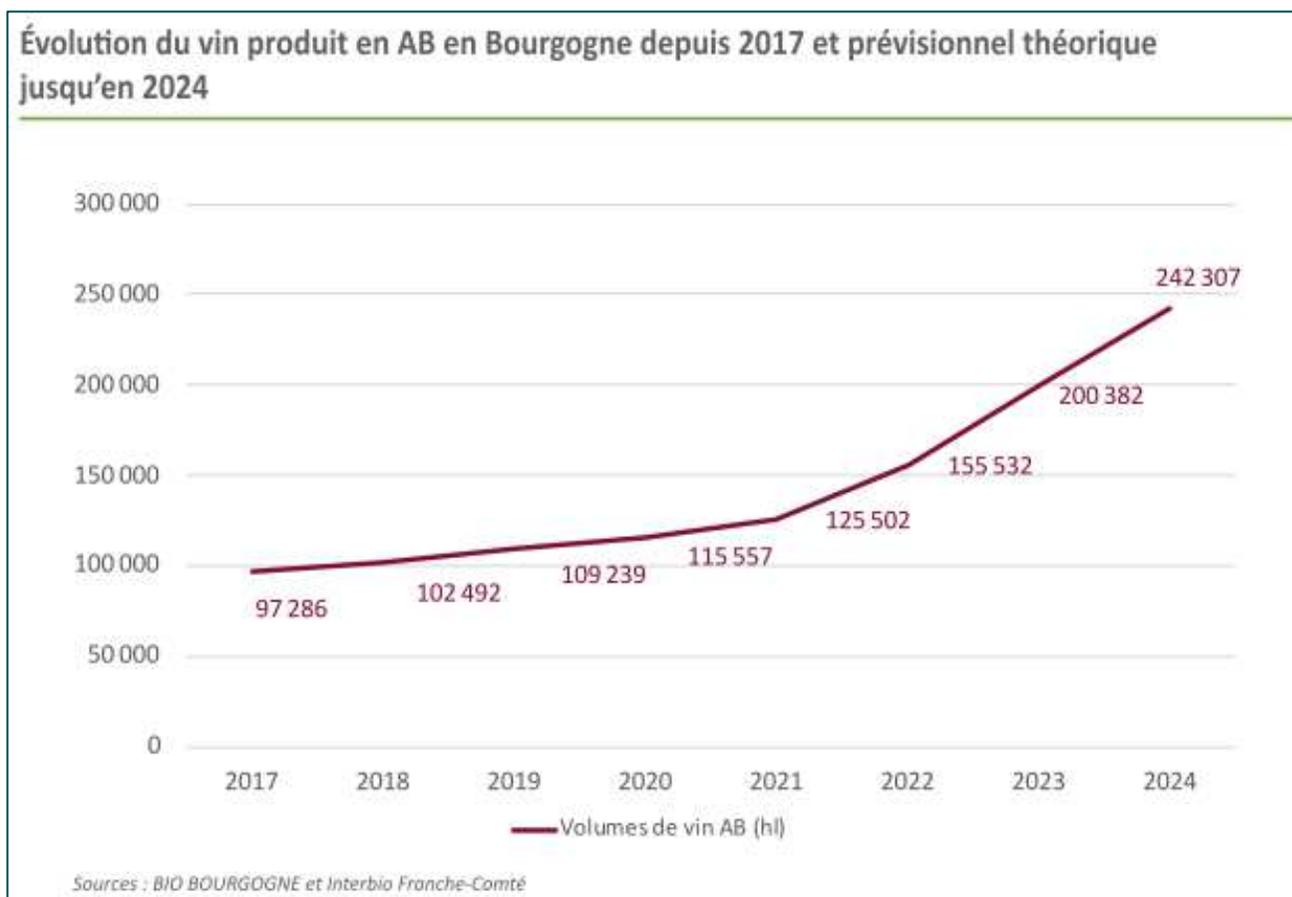




# AGRICULTURE BIOLOGIQUE



- Compte des surfaces engagées, prédiction d'un **doublment des volumes de production de vin AB entre 2017 et 2024 (7 ans)**



- Parallèlement, ralentissement des consommations sur des ventes AB (comme pour l'alimentaire) et questionnement sur l'écoulement des produits et saturation du marché



# HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE



- Filière viticole largement représentée dans le nombre de certifiés sur le département (environ 85%) avec plus de **500 exploitations concernées**
- Très fort dynamique au national et en Saône-et-Loire sur le secteur viticole enclenché depuis 5 ans encouragé par la demande des marchés et maintenant les aspects réglementaires (loi EGALIM, PAC 2023 et éco régimes)
- Fort accompagnement de la CA71 auprès des exploitations : démarche individuelle ou collective par le biais des caves coopératives (**10 caves sur 13 suivies**), aide à la préparation du dossier, et lors des audits de suivi
- **Près de la moitié des certifiés en viticulture ont été accompagnés par la CA71** de la préparation de dossier et l'appui lors d'audit pour les niveaux 1 et 3

**PROVITI**  
L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS

**HVE**  
Haute Valeur Environnementale  
Quel intérêt pour moi ?

**VOTRE CONTACT**

Audrey SASSI – Conseillère HVE  
✉ audrey.sassi@sl.chambagri.fr ☎ 06 75 45 40 13



# HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE



- **A partir de janvier 2023** : possibilité d'accompagner les nouveaux adhérents sur la base du nouveau référentiel
- Niveaux 1 et 3 revus : plus restrictifs (calcul des IFT, ajout de nouveaux items) dans mais globalement peu impactant sur le département (environ 10% des exploitations certifiées concernées)



## AUJOURD'HUI, TERRA VITIS REPRÉSENTE



**1924**  
adhérents



**7** régions  
viticoles

..... parmi lesquels .....

**5 %**

du vignoble  
français



**1842**  
viticulteurs  
et vigneron



**45 000**  
hectares  
de vignes



**61** caves  
coopératives



**300 millions**  
de bouteilles



et **32**  
négociants



**220 AOP**  
et IGP

- Une démarche initiées par des vignerons (Beaujolais), spécifique à la filière viticole
- Regroupe aujourd'hui 7 associations (en région) et une fédération nationale
- Reconnue par le ministère de l'agriculture : certification environnementale de niveau 2
- Audit en moyenne tous les deux ans : Interne, externe et documentaire

## TERRA VITIS BOURGOGNE FRANCHE COMTE

- 2018 : année de lancement
- Cahier des charges viticole et vinicole propre à notre région
  - 55 d'adhérents en 2022
  - Plus de 500 ha de vignes certifiés
  - 5 départements
  - 3 Caves coopératives : Pupillin, Voiteur, La Chablisienne

## TERRA VITIS SAÔNE-ET-LOIRE

- 10 d'adhérents en 2022
- Plus de 170 ha de vignes certifiés

## ENGAGEMENTS :



- Environnemental (intrants, biodiversité, ressource en eau)
- Responsabilité sociétale (formations, hygiène et sécurité, gestion des déchets)
- Durabilité économique (traçabilité, respect réglementation, qualité produit)



# VIGNERONS ENGAGÉS



- Créé en 2007, anciennement Vignerons Développement Durable et reposant sur les 3 axes : Environnement, Social et Economique
- Représente 5% du vignoble français pour 6000 vignerons et salariés
- Label pas uniquement de producteurs, associe aussi des entreprises partenaires : **objectif de faire progresser la démarche RSE**
- Engagement « de la vigne au verre », jusqu'aux aspects commercialisation
- Cahier des charges reconnus basé sur l'ISO26000 (norme internationale)
- Démarche évaluée par l'AFNOR et audité tous les 18 mois sur site





# VIGNERONS ENGAGÉS



LES FRANÇAIS ET LES LABELS ENVIRONNEMENTAUX

## L'intérêt des acheteurs pour les labels environnementaux

Lors de l'achat d'une bouteille, prenez-vous le temps de regarder si le vin affiche une certification environnementale ?



# 53,4%

des acheteurs prennent le temps, lors de l'achat, de regarder si une bouteille de vin affiche une certification environnementale

Connaissez-vous les labels environnementaux présentés ?

# TOP 4

Notoriété des labels environnementaux

# 85%

Connassent le label Agriculture Biologique



# 36%

Connassent le label Vignerons engagés



# 29%

Connassent la certification Haute Valeur Environnementale



# 26%

Connassent la certification Terra Vitis



Étude menée en décembre 2021 sur un échantillon de 1015 Français entre 18 et 65 ans, dont la représentativité a été assurée par la méthode des quotas

SOWINE

**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**